

DEPARTEMENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

LOT

Extrait du registre des délibérations de la Commune de **CEZAC-EN-QUERCY**
N° : 2025-13 janvier D02

Conseillers en exercice : 11

Présents : 08

Votants : 09

Pour : 09

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt six

Le : 13 janvier à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de CEZAC (Lot)

dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie de CEZAC sous la présidence de Maurice ROUSSILLON, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 06/01/2026.

Présents : Jean-Pierre ALAZARD, Jean-Noël CAMBE, Sébastien COLONGES, Jean-Denis CORMANE, Fabien PARAIRE, Jean-Marc PERN, Charles POIRET, Maurice ROUSSILLON.

Pouvoir : Lilian GIRMA donne pouvoir à Jean-Denis CORMANE.

Absents excusés : Lilian GIRMA, Pascale GONFROY, Caroline LEGRAND.

A été désignée secrétaire : Jean-Pierre ALAZARD.

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 04 décembre 2025.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal de la séance du 04 décembre 2025 est approuvé sans remarques particulières.

Reçue en préfecture le : 15/01/2026
Publiée par affichage le : 20/01/2026

Fait et délibéré le 13/01/2026.
Pour Copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre ALAZARD.

Le Maire,

Maurice ROUSSILLON.



« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr> ».